

INFOLETTRE – JUILLET

Articles scolaires

Lors du conseil d'établissement extraordinaire du 28 juin dernier, il a été décidé que certains articles scolaires seront achetés directement par les parents dont l'étui et les articles qui y sont à l'intérieur.

Tous les autres articles seront achetés par l'école et seront facturés lors de la rentrée scolaire 2023-2024. Ces articles comprennent les cahiers, duo-tang, etc.

Vous trouverez les listes des articles scolaires à acheter sur le site Internet de la CSSOB, onglet école Papillon-d'Or.

Merci de votre collaboration et continuez à être à l'affût de futures infolettres durant l'été.